

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mars 2008

Québec, le 16 mai 2008

Monsieur Kenneth Robertson
Directeur général
Collège régional Champlain – Lennoxville
1301, boul. de Portland, C.P. 5000
Sherbrooke (Québec) J1J 1S2

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Creative Arts, Literature and Languages, Creative Arts Profile (500.A0-A1)* au Collège Champlain – Lennoxville

Monsieur le Directeur général,

La Commission a évalué, en 2007, l'option *Creative Arts* du programme *Creative Arts, Literature and Languages* offert au Collège Champlain – Lennoxville. Dans son rapport d'évaluation, elle recommandait au Collège de s'assurer que la séquence des cours permette la progression des apprentissages et favorise l'atteinte de tous les objectifs et buts généraux du programme. Elle recommandait aussi de garantir l'évaluation de chacune des compétences visées selon les standards établis. Lors de sa réunion tenue le 14 mars 2008, la Commission a pris connaissance des suites apportées par le Collège Champlain – Lennoxville à l'évaluation de l'option *Creative Arts*.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, les enseignants ont rempli un formulaire pour chacun des cours de la formation spécifique. Les cours ont ainsi été examinés sous l'angle des compétences, des éléments de compétence, des standards, des instruments et des critères d'évaluation des apprentissages. Ce formulaire a permis d'établir des liens entre la place du cours dans le programme, le niveau des exigences et l'évaluation des apprentissages. Il a de plus permis d'assurer le respect du devis ministériel, de garantir une interprétation commune des compétences associées à la formation et de favoriser l'appropriation de ces informations par les enseignants, particulièrement les nouveaux enseignants. Ces travaux ont permis d'avoir une vue d'ensemble des pratiques des enseignants et de la multidisciplinarité qui caractérise le profil *Creative Arts*.

En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, l'examen des cours de la formation spécifique à l'aide du formulaire rempli par les enseignants a permis de vérifier la prise en compte des objectifs selon les standards établis. L'adoption de la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en octobre 2007 procure des balises mieux définies pour encadrer l'évaluation des apprentissages. La nouvelle politique institutionnelle a été entièrement révisée et ses règles ont été actualisées. L'implantation progressive de cette politique est amorcée et les plans de cours du profil *Creative Arts* seront ajustés aux nouvelles règles. La Commission analysera cette politique sous peu.

Le rapport de suivi du Collège démontre que les moyens déployés pour assurer la cohérence du profil *Creative Arts* contribuent à augmenter la concertation et soutiennent l'intégration des nouveaux enseignants. En plus du comité d'échanges sur les méthodes pédagogiques, des enseignants du programme ont formé un comité dont le mandat vise l'information des futurs étudiants ainsi que le suivi des diplômés. Un sondage qui a été mené auprès des étudiants afin de connaître leur compréhension du français langue seconde dans l'option *Creative Arts* sera reconduit, car il permet de tenir les enseignants informés des besoins et de la progression des étudiants en français langue seconde. Ce sondage a occasionné des échanges bénéfiques entre le coordonnateur et les enseignants en français langue seconde. Aussi, un comité a été désigné pour la révision des plans de cours et leur adaptation à la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Selon le Collège, l'évaluation du programme a déjà un impact positif sur la qualité de la formation. Depuis cette évaluation, de nouveaux professeurs se sont joints au programme, option *Creative Arts*, de nouvelles cohortes d'étudiants ont suivi la formation et le programme a subi quelques modifications. Le plan d'action suivant l'évaluation du programme a été ajusté en fonction du rapport définitif de la Commission et de l'évolution de l'option *Creative Arts*. La réalisation de ce plan progresse; plusieurs des actions ont été réalisées, d'autres ont été modifiées ou prolongées et de nouvelles actions ont été ajoutées.

La Commission constate que le Collège a pris les moyens pour assurer la cohérence de son programme. Ces moyens lui ont permis de garantir l'évaluation de chacune des compétences du programme selon les standards établis. De plus, la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège régional Champlain est adoptée et elle est en voie d'implantation. En somme, des suites satisfaisantes ont été données aux recommandations du rapport de la Commission. L'implantation de la nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages échelonnée jusqu'en 2010 contribuera très certainement à renforcer la qualité de la formation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur